

-----  
**SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2019**

Le **mardi 19 mars 2019**, à **19 h**, les membres du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis en Salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers par Madame la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, le mercredi 21 novembre 2018, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, § 3 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance, 13 membres du Conseil d'arrondissement étaient en exercice.

**Membres présents :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE  
M. Vincent BALADI  
M. Grégoire GAUGER  
M. André TILLOY  
Mme Catherine LÉCUYER  
M. François LEBEL  
Mme Ève DESBONNETS  
M. Pierre LELLOUCHE (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE après son départ)  
M. Charles BEIGBEDER  
Mme Corine BARLIS

**Membres excusés :**

M. Marc PACHECO (pouvoir à Mme Catherine LÉCUYER)  
Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Grégoire GAUGER)  
Mme Sophie BOYER-CHAMMARD (pouvoir à Mme Ève DESBONNETS)

Madame la Maire ouvre la séance, à **19 h**, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

-----

## **ORDRE DU JOUR**

### **08 2019 03**

Désignation du secrétaire de mairie

### **08 2019 04**

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 janvier 2019

### **2019 DFPE 147**

Subventions et conventions avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnels de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistants

### **2019 DASCO 24**

Collèges publics parisiens — Dotations de fonctionnement de 20 663 euros, subvention d'équipement de 2 239 120 euros, subventions pour travaux de 155 414 euros

### **2019 DASCO 26**

Caisses des Écoles (8<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>) — Subventions complémentaires en 2019 au titre de la restauration provisoire liée à la fermeture pour travaux de cuisines scolaires (249 053 euros)

### **2019 DAE 8**

Subventions de 1 202 000 euros, conventions et avenant avec 15 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

### **2019 DAE 67**

Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43 260 euros) et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés

### **2019 DAE 107**

Subvention de 6 900 euros et convention avec le Comité Montaigne pour les illuminations de fin d'année 2018

### **2019 DAE 112**

Subvention de 12 000 euros et convention avec l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>)

### **2019 DFA 17**

Avenant n° 3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005

### **2019 DFA 18**

Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité

**2019 DEVE 36**

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens

**2019 DAC 474**

Subventions de 18 700 euros aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

**2019 DAJ 4**

Approbation du contrat de cession de droits d'auteur sur les fontaines du rond-point des Champs-Élysées au profit de la Ville de Paris par le Fonds pour Paris

**2019 DASES 33**

Subventions de 230 500 euros à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap

**2019 DASES 38**

Subventions de 84 000 euros à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, Le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, Apte, Apte Pôle Répit)

**COMMUNICATIONS SANS VOTE****2019 DEVE 33**

Mise en œuvre du projet « Plus de nature en ville » du Budget Participatif 2016 - 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans 16 arrondissements

**V08 2019 07**

Vœu déposé par Ève DESBONNETS, Catherine LÉCUYER, Sophie BOYER-CHAMMARD, Marc PACHECO relatif au Conservatoire municipal du 8<sup>e</sup> arrondissement

**V08 2019 08**

Vœu déposé par Catherine LÉCUYER, Ève DESBONNETS, Marc PACHECO, Sophie BOYER-CHAMMARD relatif à la dénomination d'une place Théodore Chassériau

**V08 2019 09**

Vœu déposé par Corine BURLIS relatif au déploiement dans notre arrondissement, par ENEDIS, du nouveau compteur électrique Linky

**Q08 2019 05**

Question orale d'Ève DESBONNETS relative à la situation des commerçants suite aux manifestations des Gilets Jaunes

**Q08 2019 06**

Question orale de Corine BURLIS relative aux dégradations survenues le samedi 16 mars en marge de la dix-huitième mobilisation des Gilets Jaunes

**Q08 2019 07**

Question orale de Catherine LÉCUYER relative à la visite du 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg

**1 ° /** Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme d'HAUTESERRE** ouvre la séance du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.

*La séance est ouverte.*

**Mme d'HAUTESERRE** : Il est 19 heures. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Le quorum est atteint. Nous allons pouvoir commencer notre séance.

## **2 ° / 08 2019 03 — Désignation du secrétaire de séance**

**Mme d'HAUTESERRE** : Je demande à Grégoire GAUGER de bien vouloir accepter d'être le secrétaire de séance. Êtes-vous d'accord ?

**M. GAUGER** : Oui, Madame le Maire.

*M. Grégoire GAUGER est désigné comme secrétaire de séance.*

## **3 ° / 08 2019 04 — Approbation du compte-rendu de la séance du 21 janvier 2019**

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ?

**M. GAUGER** : Si vous me le permettez, Madame le Maire, en page 16, il faudrait ajouter les baignoires aux équipements « DJS ».

**Mme d'HAUTESERRE** : Très bien, merci. Je mets ce procès-verbal aux voix.

Le compte rendu de la séance du 21 janvier 2019 est **APPROUVE A L'UNANIMITE (13 voix)**

## **4 ° / 019 DFPE 147 — Subventions et conventions avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnels de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistants**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE** : À l'occasion du lancement de la démarche « Priorités Petite Enfance », le 12 octobre 2018, en présence des acteurs institutionnels et associatifs de la Petite Enfance, des professionnels des crèches municipales, associatives, de PMI, des assistantes maternelles, des associations d'accompagnement à la parentalité, et des parents, un cycle de travail s'est engagé pour identifier les bonnes pratiques communes à l'ensemble des modes d'accueil en matière de qualité des pratiques professionnelles, d'information délivrée aux familles, de l'innovation dans le champ de la petite enfance.

Parmi les outils mis en place dans ce cadre, et conformément aux exigences du Plan de soutien de l'accueil individuel, figure l'important réseau de relais d'assistantes maternelles et d'auxiliaires parentales et parentaux (RAM-RAP) de la Ville de Paris et associatifs.

Pour compléter le maillage territorial des RAM-RAP municipaux qui proposent des ateliers dans les arrondissements parisiens, dont le 8<sup>e</sup>, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, que vous connaissez bien, assurera l'animation d'ateliers RAM-RAP dans le 8<sup>e</sup>.

Il nous est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention avec les associations, dont 300 000 euros pour la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Y-a-t-il des observations ? Je mets cette délibération aux voix.

Arrivée de M. BEIGBEDER

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Excusez-moi, je n'ai pas présenté M. Pierre BARBERI, nouveau DGS. Bienvenue à lui, il était à la Mairie de Paris jusqu'à ce que nous le débauchions pour nous rejoindre dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

**5 ° / 2019 DASCO 24 — Collèges publics parisiens — Dotations de fonctionnement de 20 663 euros, subvention d'équipement de 2 239 120 euros, subventions pour travaux de 155 414 euros**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE** : Conformément au Code de l'Éducation, la collectivité prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens.

À ce titre, les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) peuvent recevoir des dotations complémentaires de fonctionnement qui sont destinées à assurer le financement de charges nouvelles qui n'avaient pas été identifiées lors de la détermination de leur dotation votée en septembre 2018. La collectivité peut également verser des subventions pour prendre en charge l'équipement et les travaux dans les établissements.

Outre les subventions d'équipement pour 2019, qui sont proposées pour un montant total de 2 121 555 euros, il est mis en place un dispositif d'attribution de subventions à des collèges pour leur permettre de faire face à des travaux urgents.

Le montant total de la subvention proposée dans la présente délibération est de 155 414 euros répartis entre vingt-deux établissements dont pour le 8<sup>e</sup>.

- **2 350 euros au collège Chaptal** pour l'acquisition d'enceintes de sonorisation pour l'éducation physique, du mobilier et un radio CD pour l'enseignement des langues ;

- **21 400 euros au collège Octave Gréard** pour l'acquisition de 3 tableaux numériques interactifs, 1 tableau interactif tactile pour la technologie, du mobilier pour le réfectoire et des rideaux pare-soleil ignifugés.

Y-a-t-il des observations ? Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**6 ° / 2019 DASCO 26 — Caisses des Écoles (8<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>) — Subventions complémentaires en 2019 au titre de la restauration provisoire liée à la fermeture pour travaux de cuisines scolaires (249 053 euros)**

*Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE*

**Mme d'HAUTESERRE** : La Ville de Paris a délégué aux Caisses des Écoles, la gestion du service public de la restauration scolaire. À ce titre, elles sont chargées d'organiser (dans leurs dimensions d'hygiène et de sécurité sanitaire, d'achats et de menus) la production et la distribution des repas, ainsi que l'inscription, la détermination de la tranche tarifaire, la facturation et l'encaissement des contributions afférentes des usagers.

L'ensemble des sites de production et des réfectoires, nécessaires à leur activité, sont propriétés de la Ville de Paris, qui autorise leur occupation à titre gratuit par voie de convention et programme, en cas de besoins, les travaux de restructuration.

Dans ce cadre, des travaux de modernisation sont prévus par les services techniques de la Ville de Paris dans deux unités de production de repas des Caisses des Écoles des 8<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>, dont la durée et l'importance impliquent leur fermeture.

La cuisine scolaire 12, rue de la Bienfaisance dans le 8<sup>e</sup> arrondissement (440 repas par jour en moyenne en période scolaire) sera fermée du 2 septembre au 19 octobre 2019.

Compte tenu de l'impossibilité de redéployer la production sur d'autres cuisines de ces arrondissements, les Caisses des Écoles concernées doivent mettre en place une restauration provisoire afin d'assurer la continuité de la fourniture et la livraison des repas pendant ces périodes. Celle-ci sera opérée pour la Caisse des Écoles du 8<sup>e</sup>, par l'achat de repas en liaison froide qui seront remis en température dans un office provisoire à proximité du réfectoire.

Le coût de cette restauration provisoire est estimé à 26 181 euros pour la Caisse des Écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement.

La prise en charge financière de ces dépenses de restauration provisoire, induites par les travaux décidés par la Ville de Paris, est opérée indépendamment de la subvention annuelle attribuée par la Ville de Paris en contrepartie des contraintes de droit commun liées à la gestion du service public de la restauration scolaire, définies par la délibération-cadre 2017 DASCO 117 relative au conventionnement

et au financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2018-2020.

Aussi, vous est-il proposé, pour en assurer le financement, de verser des subventions complémentaires en 2019, spécifiques et dédiées à chacune de ces opérations, à hauteur de 26 181 euros pour la Caisse des Écoles du 8<sup>e</sup>.

Y-a-t-il des observations ? Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**7 ° / 2019 DAE 8 — Subventions de 1 202 000 euros, conventions et avenant avec 15 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** : Merci, Madame le Maire. Vous allez le voir dans votre dossier, cela ne concerne pas que des entreprises ou des associations du 8<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit de structures qui permettent aux porteurs de projets de tester leur activité en grandeur réelle, sans supporter d'emblée l'ensemble des risques liés à la création d'entreprises dans des conditions classiques. C'est aussi en lien avec la Région, désormais compétente dans le cadre de ces financements, dont la priorité est de promouvoir cette économie sociale et solidaire. C'est dans ce cadre qu'intervient le soutien financier de la Ville de Paris.

Il y a 5 types d'aides à ces 15 associations :

1. **Soutien aux coopératives d'activité et d'emploi** : CAE Alter-Bâtir, CAE Clara, Coopaname Coopérative, Coopetic, Port Parallèle.
2. **Soutien aux couveuses d'entreprises** : Astrolabe Conseil, l'Association pour le Développement des Initiatives Locales, l'association Projet 19.
3. **Soutien à deux dispositifs d'accompagnement**, comme BGE PARIF, l'Association aux Boutiques de Gestion Paris Île-de-France ou le soutien à 547 porteurs de projets dans le cadre de cette association ou encore l'association SenseCube, accélératrice de projets innovants à vocation sociale et environnementale (association de loi 1901).
4. **Soutien à des dispositifs de lancements solidaires.**
5. **Soutien aux City-Lab**, dispositifs d'accompagnement et de financement, pour voir leur impact social renforcé, complété par des actions en amont telles que la sensibilisation à l'entrepreneuriat, la détection des talents ou l'aide à l'idéation.

Ce budget de 1 202 000 euros est réparti sur les 15 associations avec des subventions qui commencent à 25 000 euros.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ? Charles BEIGBEDER.

**M. BEIGBEDER** : Dans cette décision, je remarque que beaucoup d'associations n'ont rien à voir les unes avec les autres. Certaines sont intéressantes, que nous connaissons bien, d'autres sont cependant discutables, dont l'association Singa, fondée par une militante très engagée à gauche, féministe radicale et pro-migrants qui prône la notion d'inclusion, ce qui est le contraire de la civilisation. Elle ne propose pas d'intégrer les migrants à la civilisation française, mais leur dit de rester comme ils sont, les Français étant ceux qui doivent s'assimiler aux migrants. Personnellement, je ne peux pas voter favorablement.

**M. LEBEL** : Il est certain que ce genre de délibération concerne des associations qui n'ont rien à voir les unes avec les autres. En ce qui me concerne, je m'abstiendrai.

**Mme LECUYER** : Je vais dans le même sens que mes collègues. Nous revenons à chaque fois sur ces « packages » d'association, pour lesquelles il faudrait faire un tri.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je comprends vos propos. En 2002, quand j'étais au groupe UMP à l'hôtel de Ville, nous avons déjà envisagé, avec le président de l'époque, de mettre une équipe pour aller regarder ce qui se passait derrière chaque association. À chaque changement de président de notre groupe, nous n'avons trouvé personne qui voulait s'investir pour ce boulot monstre. Petit à petit, il y a de plus en plus d'associations, de délibérations fourre-tout, et nous en aurons d'autres encore. Maintenant, devons-nous pénaliser toutes les associations à cause d'une association comme Singa?

**M. BEIGBEDER** : Quoi que nous disions, ils recevront leurs subventions. Cela ne m'empêchera pas de dormir, donc non.

**M. LELLOUCHE** Nous voyons cela ici depuis fort longtemps. Le problème, c'est l'évaluation de chacune de ces structures. Or, la prolifération des structures fait qu'il est quasiment impossible de le faire. Je pense qu'il y a là un vrai sujet de gestion ; il est question dans cette délibération de consacrer plus d'un million d'euros à des associations que personne ne connaît. Si ces associations pouvaient se financer elles-mêmes, ce serait bien, mais là c'est de l'argent public qui part dans des directions qui ne sont ni connues, ni évaluées. Je regrette, et je pense que l'argent public pour ce genre de choses devrait faire l'objet d'une vraie discussion. Je pense qu'il est utile qu'il y ait de l'argent public pour soutenir des causes nobles et utiles, encore faut-il qu'elles soient évaluées en permanence et il faut des outils pour cela.

**Mme d'HAUTESERRE** : Vous avez raison, c'est une des revendications des Gilets Jaunes qui veulent que l'argent public puisse être tracé.

**Mme BURLIS** : Je voterai cette délibération, car je pense qu'il y a un travail de contrôle *a minima*. Je ne sais pas jusqu'où il est poussé, mais la Direction en charge des Affaires Économiques et de l'Insertion réalise un travail d'information et de contrôle de ces associations. Si elle propose cette délibération, c'est qu'elle fait ce travail. Sur le 8<sup>e</sup>, nous avons une association concernée située rue Daru, Singa France, et je trouverais dommage de ne pas voter cette délibération et la priver de sa subvention.



**M. LELLOUCHE** : De toute façon, le vote de ce Conseil est un avis consultatif sans incidence sur le versement de leurs subventions, nous le savons.

**M. LEBEL** : En toute logique, nous aurions dû voter uniquement pour l'association du 8<sup>e</sup>. Je ne vois pas pourquoi mélanger les carottes et les navets. Conclusion, Mme BARLIS le dit à juste titre, pourquoi priver une association du 8<sup>e</sup> de sa subvention. C'est le but recherché en mélangeant les carottes et les navets.

**M. BEIGBEDER** : Cette association n'aide pas les citoyens du 8<sup>ème</sup>.

**Mme BARLIS** : Dans le contrat 2004-2020, l'association sert aussi pour les gens qui sont aux minima sociaux.

**M. LELLOUCHE** : Cela nous permet de démontrer encore que personne ne connaît ces associations. Il aurait fallu demander à chaque Conseil d'arrondissement d'examiner l'association concernée avant de passer le vote. Nous aurions pu désigner un membre du Conseil municipal pour aller faire un contrôle de l'association en question et ensuite rendre compte devant le Conseil d'arrondissement avant le vote. C'eût été de bonne pratique. Là, personne ne connaît les associations.

**Mme BARLIS** : Rien ne vous empêche de poser la question.

**M. LELLOUCHE** : Je suggère, Madame le Maire, de faire un courrier à la Maire de Paris lui disant qu'il serait souhaitable de faire en amont une évaluation des associations qui relèvent de l'arrondissement et de la rapporter au Conseil d'arrondissement. Cela ne changera rien au poids juridique de cette décision qui sera modeste, c'est un avis consultatif mais au moins, cela nous permettrait de parler de chose que nous connaissons. Or, personne ne connaît ces associations, même celle du 8<sup>e</sup>.

**Mme BARLIS** : Nous n'avons pas plus de transparence sur le comité des fêtes du 8<sup>e</sup>, et c'est bien plus grave. Ne jouez pas les offusqués sur le manque de transparence et d'informations.

**M. TILLOY** : Je profite de ce moment pour dire que je suis dubitatif sur le modèle économique de ces subventions. Je conçois très bien qu'une association soit un regroupement de bénévoles ayant de bonnes idées, mais souvent, ils occupent un espace économique qui pourrait être occupé par des entreprises. Cela m'interpelle de subventionner des activités qui devraient relever d'une activité économique normale et non pas d'une association.

**Mme BARLIS** : Quand on fait de l'insertion sociale, on est un peu en concurrence avec les entreprises marchandes et on emploie un public qui ne trouverait pas de poste dans l'activité marchande.

**M. LELLOUCHE** : Oui mais vous avez des associations comme celle qui est présidée par un proche du Président de la République, qui pèsent plusieurs milliards d'euros, qui emploient plusieurs milliers de personnes, qui sont présentes dans tout l'arrondissement, ou dans Paris. Elles ont les pleins pouvoirs et sont quasiment des entreprises commerciales. La différence s'atténue au fil du temps, et dans certains cas, c'est compliqué. L'association dont je parle a des filiales tentaculaires, des dizaines et des dizaines de vraies entreprises en réalité qui emploient des gens. Je souhaiterais que le mode de fonctionnement soit amélioré pour rendre tout cela intelligent.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets cette délibération aux voix.

**A LA MAJORITE (3 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération.

**Suffrage exprimé POUR le projet: 1** (Mme Corine BARLIS)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet: 3** (Mme Catherine LECUYER et le pouvoir de M. Marc PACHECO, M. Charles BEIGBEDER)

**ABSTENTIONS : 9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, M. Pierre LELLOUCHE, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

**8 ° / 2019 DAE 67 – Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43 260 euros) et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** : Merci, Madame le Maire. Je pense que cette délibération fera moins débat. Tout d'abord, je tenais à dire que vous avez tous suivi les événements de ce week-end sur les Champs-Élysées. En effet, 7 kiosques ont été vandalisés 5 ont brûlés. Dès le soir même, Madame le Maire était sur les lieux et a échangé avec les kiosquiers sinistrés, c'est un vrai drame sur les Champs-Élysées encore une fois. La Région a voté une aide aux entreprises, Madame le Maire en parlera tout à l'heure.

Pour revenir à cette délibération, lors du Conseil de Paris de mai 2016, la Ville de Paris a fait le choix de maintenir et de redynamiser le réseau parisien des kiosques avec l'attribution à la société Mediakiosk d'un marché de rénovation et de modernisation de l'ensemble des kiosques de presse parisien. C'est ce marché qui avait fait débat à l'époque par rapport au changement de forme de ces kiosques. Ce programme prévoit le renouvellement de la totalité des 360 kiosques implantés par le nouveau modèle. Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés par 4 kiosques pour un total d'aides de 4 450 euros, subventions calculées par rapport au chiffre d'affaires, le temps de changer les kiosques situés au 114, avenue des Champs-Élysées, 113, boulevard Haussmann, 15, avenue des Champs-Élysées ainsi qu'un kiosque place Chassigne-Goyon.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ?

**M. LELLOUCHE** : Votre délibération est totalement caduque. Vous devriez informer la Mairie de Paris de la réécrire en fonction de ce qui vient de se passer.

**Mme d'HAUTESERRE** : J'ai vu sur les réseaux sociaux que Mme HIDALGO allait débloquer de l'argent pour soutenir ces kiosquiers sinistrés.

**M. LELLOUCHE** : Ce n'est donc pas la peine de maintenir cela à l'ordre du jour du Conseil.

**Mme d'HAUTESERRE** : La délibération a été inscrite avant les événements.

**Mme BARLIS** : Il y a un kiosque qui rouvre dès demain.

**M. LELLOUCHE** : Il s'agit de l'ajuster et de la réécrire.

**M. BALADI** : Il y a trois kiosques dans le 8<sup>e</sup> et en dehors des Champs-Élysées dans cette délibération.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets cette délibération aux voix.

**M. BEIGBEDER** : Il y a un kiosquier dont le prénom est De Gaulle.

**M. LEBEL** : La loi ancienne prévoyait que les prénoms devaient être pris dans le calendrier catholique ou des personnes célèbres. C'est la raison pour laquelle des gens s'appellent Kléber, De Gaulle et bientôt évidemment, Beigbeder.

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

### **9 ° / 2019 DAE 107 — Subvention de 6 900 euros et convention avec le Comité Montaigne pour les illuminations de fin d'année 2018**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI** : Nous voyons que désormais, les subventions pour les illuminations de l'avenue Montaigne qui ne représentent que 5 % du budget sont données trois mois après la fin de ces illuminations. Nous pouvons nous en féliciter, car il n'y a pas si longtemps que cela, c'était plus d'un an après. Par rapport aux commerçants et aux trésoreries, c'est quelque chose de très important. Je demande à voter pour.

**M. LEBEL** : La mauvaise nouvelle, c'est que nous sommes passés de 20 % à 10 % et maintenant, 5 %.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ? Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**10 ° / 2019 DAE 112 — Subvention de 12 000 euros et convention avec l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : M. Vincent BALADI*

**M. BALADI :** Je rappelle que la rue Vignon est à cheval entre le 8<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup>. Les illuminations représentent 12 000 euros, soit un peu plus de 20 % du budget total de 48 500 euros.

**Mme d'HAUTESERRE :** Y-a-t-il des observations ? Je mets cette délibération aux voix.

**M. LELLOUCHE :** C'est très joli, c'est de l'argent bien dépensé.

**A L'UNANIMITE (13 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**11 ° / 2019 DFA 17 — Avenant n° 3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005**

*Rapporteur : M. André TILLOY*

**M. TILLOY :** Cette délibération concerne la fin de la concession avec JCDecaux pour les mâts et colonnes publicitaires installés à Paris : 700 mâts et 550 colonnes publicitaires. Considérant un retard dans le prochain contrat et les délais de fabrication, il s'agit de signer un avenant pour prolonger l'exploitation jusqu'au 26 octobre 2019. La redevance complémentaire sera de 2 500 000 euros, que nous aurions pu estimer à 3 500 000 euros. Le matériel sera remplacé de manière progressive entre aujourd'hui et le 26 octobre 2019. Je vous appelle à voter favorablement, même s'il s'agit d'un retard lié sans doute à une mauvaise gestion.

**Mme d'HAUTESERRE :** Y-a-t-il des observations ? Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (13 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**12 ° / 2019 DFA 18 — Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité**

*Rapporteur : M. André TILLOY*

**M. TILLOY :** Nous restons dans le même registre. Il s'agit de valider la concession pour la pose et l'exploitation du mobilier urbain d'informations. Cela concerne 1630 mobiliers de 2 m<sup>2</sup> pour une durée de 5 ans. À l'issue de ce contrat, la Ville restera propriétaire du matériel installé. Vous l'avez en photo dans l'annexe n° 2. Rien d'extraordinaire, c'est assez classique. Le choix a été fait selon un critère financier et de qualité de gestion/exploitation du service. 3 sociétés ont été retenues Clear Channel France, Exterion Media, Somupi. La redevance sera de 34 000 000 euros par an.

Je voudrais mentionner également que les services ont veillé à ce que l'installation se fasse rapidement, il y aura donc trois jours de barriérage et deux heures de pose pour chaque matériel. Je vous invite à voter favorablement, en notant quand même que nous avons déjà voté pour une concession qui s'est avérée caduque, c'est pourquoi nous repassons en vote aujourd'hui.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ? Mme LÉCUYER.

**Mme LÉCUYER** : Depuis le 31 décembre 2017, les panneaux publicitaires ne sont plus exploités, donc il y a une perte de redevance pour les finances municipales de l'ordre de 40 000 000 euros. C'est assez conséquent.

**M. LELLOUCHE** : Je veux faire un point plus général dans l'optique du débat qu'on devrait tous avoir devant les parisiens pour la municipalité, qui est de défendre les entreprises françaises, et ne pas laisser la porte ouverte à de la concurrence étrangère. Nous devons protéger cette industrie et faire en sorte que dans les marchés publics, nous ayons le courage de dire que les entreprises françaises doivent être prioritaires.

**M. LEBEL** : L'Europe nous en empêche !

**M. LELLOUCHE** : Justement, c'est aussi l'occasion de le dire au travers de ce débat. Il est temps, même au niveau d'un Conseil d'arrondissement, de le souligner. Quand Bombardier vend des trains en France, on n'en vend pas au Canada, je connais un peu le sujet.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il d'autres observations ? Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR le projet: 11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LÉCUYER et le pouvoir de M. Marc PACHECO, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

**ABSTENTIONS : 2** (M. Pierre LELLOUCHE, M. Charles BEIGBEDER)

**13 ° / 2019 DEVE 36 — Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**M. GAUGER** : Merci, Madame le Maire. Plusieurs réflexions sur la forme et le fond ; sur le fond, je pense que c'est une excellente chose, nous voyons d'ailleurs bien que le plan biodiversité de la Mairie de Paris est soutenu aussi bien par la Gauche que la Droite. C'est une nécessité que d'avoir une ville plus verte et nous pouvons nous réjouir de l'unanimité politique autour de ces projets. Sur la forme, il

est dommage que ce ne soit pas voté avec d'autres projets, car c'est une simple subvention de 8 400 euros.

**M. LEBEL** : Cela fait cher la coccinelle.

**M. GAUGER** : Si vous avez lu la délibération, les sachets seront distribués aux Parisiens dans le cadre d'une opération de communication et de sensibilisation pour les nouvelles générations. Elles sont d'ailleurs très mobilisées depuis quelque temps et je m'en réjouis, beaucoup de jeunes du 8<sup>e</sup> sont présents dans ces manifestations. Il est nécessaire de changer notre état d'esprit par rapport à l'environnement. J'appelle, comme notre groupe, à voter pour cette délibération.

J'en profite également pour vous dire que la distribution des sachets de graines dans l'ensemble des mairies débutera dès le 25 mars, nous recevrons cela cette semaine. Il faut savoir que cela fonctionne très bien. En 24 heures, beaucoup de Parisiennes et Parisiens viennent, s'intéressent et sont formés par la Ville. C'est une très bonne chose et j'appelle à voter pour cette délibération..

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ?

**Mme LECUYER** : C'est assez anecdotique, et nous sommes en plein dans le paradoxe de la Ville de Paris qui offre des coccinelles, mais qui, par ailleurs, densifie la ville... Nous avons besoin d'espaces verts, c'est un fait, nous sommes dans une démarche climatique, mais c'est une dichotomie.

**M. LEBEL** : L'invasion des rats me paraît plus urgente que de mettre des coccinelles.

**M. LELLOUCHE** : J'ai une infinie affection pour Mme HIDALGO et son équipe qui ont toujours des idées formidables, qui fonctionnent très bien dans l'opinion, je trouve cela très sympathique. Je me demande pourquoi on ne distribue que des coccinelles, nous pourrions distribuer des ratiers... J'ai même entendu, dans un Conseil, la distribution de renards qui justement pourraient manger les rats. Tout est possible... Je crois que l'imagination et même l'idéation comme disait M. BALADI de cette municipalité est sans limites. Je préférerais quand même que cet argent soit utilisé pour améliorer la propreté de la Ville, la qualité de l'air, la destruction des arbres, l'absence de végétalisation sont des vrais sujets à traiter, mais on fait plaisir aux bobos en distribuant quelques graines et coccinelles, cela fait plaisir aux enfants, mais franchement, est-ce à la hauteur des problèmes qui sont posés ? Est-ce que l'on ne prend pas les gens pour des imbéciles ?

**M. BEIGBEDER** : Bravo M. GAUGER d'avoir présenté cette délibération, avec courage....

**M. LELLOUCHE** : On peut aussi distribuer des bonbons ! J'ai conscience de passer pour un horrible conservateur qui n'aime pas l'environnement. Mais c'est précisément parce que je prends la question de l'environnement très au sérieux que je considère que ce genre de mesure « gadget » et dérisoire ne règle rien et amuse la galerie. Voilà pourquoi je suis contre.

**M. BEIGBEDER** : On amuse la galerie pour ne pas traiter les vrais problèmes. Pourquoi n'y-a-t-il pas de biodiversité à Paris ? Parce que la Ville est polluée, la qualité de l'air se dégrade, l'encombrement, les embouteillages, le non-passage à l'électrique des transports en commun que nous aurions pu faire il y a 10 ans... C'est un scandale. Toutes les autres capitales mondiales l'ont fait. On amuse la galerie pour cacher l'inefficacité du pouvoir central de Paris.

**Mme BARLIS** : Très honnêtement, je ne pensais pas qu'une simple délibération sur les larves de coccinelle ferait tel débat. Il y en a qui sont déjà dans les *starting-blocks* pour les prochaines municipales ! Je remercie M. GAUGER pour la manière dont il a présenté cette délibération, mais je ne répondrai pas point par point, car il y a des choses tellement grotesques qu'elles n'en valent pas la peine.

**M. GAUGER** : Je voudrais juste répondre à Monsieur le Ministre. Vous soulevez des problèmes de pollution, de trafic, etc... que j'ai souvent évoqués lors de ce Conseil mais vous n'étiez pas présent.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets cette délibération aux voix.

**A LA MAJORITE (10 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR le projet: 10** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER et le pouvoir de M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet: 2** (M. Pierre LELLOUCHE, M. Charles BEIGBEDER)

**ABSTENTION : 1** (M. François LEBEL)

**14 ° / 2019 DAC 474 — Subventions de 18 700 euros aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**M. GAUGER** : J'espère que cette délibération fera moins polémique. Comme les années précédentes, je rappelle qu'elle a été votée à l'unanimité.

**M. BEIGBEDER** : Non, jamais.

**M. GAUGER** : J'ai réussi à vous faire voter pour l'année dernière. Nous sommes le 19 mars, j'aimerais ne pas aller dans une polémique sur la date, mais me rappeler que dans cette mairie, à 12 h 30, nous avons honoré 27 jeunes soldats du 8<sup>e</sup> de l'époque morts pour la France, et cela doit dépasser toute polémique sur la date. Deuxième chose, concernant cette délibération, elle est maintenue à 1000 euros pour le Comité du 8<sup>e</sup> arrondissement. Qu'on l'apprécie ou pas, cette association fait un travail dans cet arrondissement, elle est présente, maintient un esprit de camaraderie entre les anciens combattants, de solidarité et de fidélité pour les morts pour la France pendant ces guerres, qu'on soit pour ou contre. Je pense que nous leur devons de la reconnaissance, ils ont porté les armes de la France. Cette subvention est dérisoire, c'est un renouvellement de subvention qui a été baissé de 100 euros en 2016. J'appelle à voter pour en tant qu'Adjoint à la Mémoire.

**M. LEBEL** : Bravo pour votre plaidoirie Maître.

**M. BEIGBEDER** : Je suis obligé de redire ce que j'avais expliqué le 3 juin 2014, mais il faut rappeler que l'association a longtemps entretenu des liens étroits avec le PCF en dépit du fait qu'elle doit être indépendante à l'égard de tout parti politique. Je vais plutôt m'abstenir.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR le projet: 12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER et le pouvoir de M. Marc PACHECO, M. Pierre LELLOUCHE, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

**ABSTENTION : 1** (M. Charles BEIGBEDER)

#### **15 ° / 2019 DAJ 4 — Approbation du contrat de cession de droits d'auteur sur les fontaines du rond-point des Champs-Élysées au profit de la Ville de Paris par le Fonds pour Paris**

*Rapporteur : M. Grégoire GAUGER*

**M. GAUGER** : Merci, Madame le Maire. Avant d'aller sur l'aspect plus technique de ce contrat de cession, je rappelle des éléments de contexte pour les élus et les membres du public. Ces fontaines ne fonctionnaient plus depuis 1998, depuis la victoire de la Coupe du Monde. Madame le Maire, en début de mandature, s'est engagée à ce qu'elles soient remises à flot. Elles seront inaugurées le 21 mars 2019. Je comprends que certains puissent considérer qu'elles sont belles ou pas, réussies ou pas, je passe devant six fois par jour, j'en parle avec mes collègues, et c'est vrai que les appréciations sont très diverses. Certains les trouvent belles le jour, la nuit, en fin de journée... Nous ne discutons pas du débat des goûts et des couleurs. L'appréciation de la beauté est extrêmement subjective. Nous n'aurions pas eu la tour Eiffel, la pyramide du Louvre...

**M. LEBEL** : Vous allez un peu loin dans les comparaisons.

**M. GAUGER** : Je ne sais pas. Les Champs-Élysées restent le lieu à Paris où tous les sentiments de joie comme de détresse explosent, nous l'avons vu ces derniers jours. Son emplacement est fort et symbolique. J'aimerais mettre en avant son financement, car c'est de l'argent privé. C'est la première fois que le Fonds de Paris est utilisé pour 6 300 000 euros, un mécénat fort, avec le PSG, les galeries Lafayette, la famille Dassault, et ils ont d'autres projets sur le 8<sup>e</sup> notamment. Il faut savoir que sur ces 3 600 000 euros, vous avez 500 000 euros par œuvre, c'est-à-dire que la majorité du budget a financé



a rénovation des bassins d'origine de Napoléon III et pour tous les aspects hydrauliques ou techniques qui sont en dessous, qui nécessitaient une restauration d'urgence.

Deuxième point, extrêmement important, c'est le « *made in France* ». C'est trois ans de savoir-faire européen et surtout français, 250 artisans, des architectes bretons qui ont fait travailler 35 entreprises de la fonderie à l'aéronautique pour arriver à ces œuvres d'art. Il faut le souligner. Nous appelons à du mécénat pour des projets dans le 8<sup>e</sup>, il est critiqué, mais il faut de la retenue, du recul. Nous verrons comment évolueront les choses, et je me réjouis que cet engagement de Madame le Maire en début de mandature ait pu être tenu.

Sur le fond, nous avons un contrat de cession de droits d'auteur tout à fait typique quand des artistes interviennent, qui cèdent à titre gratuit leurs droits. En France, on est très protecteur des droits d'auteur, et c'est une bonne chose. Ils seront transférés à la Ville de Paris par le Fonds de dotation à titre gratuit. En échange, la Ville de Paris a pris un certain nombre d'engagements, cités mais on ne dispose pas de conventions annexes. Nous les aurons peut-être ultérieurement, mais il y a des engagements d'entretien, une obligation de moyens, c'est donc quelque chose d'assez équilibré. De nouveau, élus de droite, cela a coûté zéro euro au contribuable, et nous pouvons nous en féliciter. J'appelle à voter pour.

**Mme BURLIS :** Je vais dans le même sens, nous étions tous très nombreux à déplorer depuis longtemps que ces fontaines ne fonctionnaient plus. Là, nous faisons appel à une nouvelle forme de financement qui, d'entrée de jeu, demande à être quelque chose de plus contemporain. Je passe devant tous les matins et tous les soirs, je trouve cela plutôt joli même si l'aspect contemporain peut être surprenant au début. Elles vont s'intégrer dans les Champs-Élysées au fil du temps, surtout, nous avons la chance d'avoir ces fontaines qui fonctionnent à nouveau. C'est surprenant au départ puis cela s'inscrit dans le paysage. Le contribuable n'a rien payé, et c'est important parce que nous pouvons bénéficier à nouveau de ces fontaines sans que cela ne coûte rien. Il faut bien sûr respecter le cahier des charges du Fonds qui finance, c'est normal.

**Mme LECUYER :** Je voterai bien sûr pour cette délibération, mais sur la forme, je ne peux pas m'empêcher de remettre en question le mode de choix de ce projet. Visiblement, c'est de l'entre soi, personne n'a eu accès aux cinq projets qui ont été soumis au Fonds pour Paris. J'ai essayé de savoir quels étaient les 4 autres projets, personne ne savait, il n'y a eu aucune communication sur le sujet. J'ai le rapport de la commission des Sites qui évoquait en l'occurrence le fait que Mme COMBIN, architecte des bâtiments de France, avait découvert le projet lors d'une réunion à l'Hôtel de Ville, totalement par hasard.

Elle pensait que le projet avait été choisi dans le cadre d'un concours privé mené par eau de Paris. Il y a quand même une espèce d'entre soi, nous ne savons pas comment le projet a été choisi, qui était aux manettes... J'ai même eu une administratrice du Fonds pour Paris qui était incapable de me dire qui avait été choisi au final. Cela me pose un problème, c'est assez récurrent, nous avons l'impression d'être mis devant le fait accompli. C'est un sujet important, c'est sur les Champs-Élysées, la plus belle avenue du monde, nous aurions pu nous attendre à ce qu'il y ait au moins une concertation, que les riverains, les habitants de l'arrondissement soient sollicités, voire les Parisiens, de manière plus générale. Là, nous ne savons pas comment cela s'est fait.

**M. LELLOUCHE** : Je suis navré d'être en désaccord avec mon ami Grégoire GAUGER, non pas sur le fond, mais sur la logique de son raisonnement. Je rejoins Mme LÉCUYER sur le résultat. Le fait que l'argent soit privé et que cela ne coûte rien aux parisiens, c'est une bonne chose, et il faut encourager ce genre de choses. Mais cela n'exclut de la part de la Ville un contrôle ou une concertation sur les choix esthétiques. M. GAUGER, vous dites que ce soir, nous ne votons que le transfert des droits d'auteur. À la limite cette discussion ne devrait pas avoir lieu d'être mais puisque nous habitons le 8<sup>ème</sup> et que nous sommes entre nous, le minimum serait de se demander si c'est beau ou pas, réussi ou pas. On ne peut pas dire comme vous l'avez dit tout à l'heure Grégoire « ce projet a été mené à bien, les fontaines ont été mises à l'eau, cela n'a rien coûté, et on verra bien si les gens aimeront ou pas, ce n'est pas le sujet ». Si, c'est le sujet. C'est aussi le sujet. Cela me rappelle l'affaire Jeff Koons, parce que des généreux donateurs finançaient le projet, on voulait imposer à la Ville un bouquet de fleurs épouvantable qu'on devait mettre tout près d'ici.

**Mme LECUYER** : ça va se faire. Au niveau du petit Palais, cela a été annoncé.

**M. LEBEL** : c'est toujours le 8<sup>ème</sup> qui ... [rires]

**M. LELLOUCHE** : Ce n'est pas parce que l'argent est privé qu'il doit dicter l'esthétique d'une ville, c'est même l'inverse. Je ne peux pas suivre ce raisonnement. C'est bien d'ouvrir les partenariats au privé mais en même temps, c'est le devoir d'une municipalité de faire en sorte que les choix fassent l'objet d'une discussion, et d'un contrôle des Bâtiments de France. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi sur les Champs-Élysées. J'ai peur, malheureusement, que ces tubes finissent comme arme pour les prochaines manifestations.

**M. LEBEL** : En ce qui me concerne, je suis d'accord avec ce qui a été dit, par Mme Lécuyer et M. Lellouche. Je voterai pour le projet car il ne s'agit que de l'approbation du contrat de cession de droits d'auteur que nous ne pouvons pas remettre en doute, mais ce n'est pas l'esthétique ou la manière dont le choix s'est fait qui me conduisent à ce vote positif.

**M. BEIGBEDER** : Une question technique à Grégoire à propos des droits d'auteur. Il me semble que cette sculpture devrait verser des droits d'auteur au cinéma, Spielberg, *La Guerre des Mondes*... C'est comme la statue. J'espère que ce n'est pas prémonitoire et qu'il n'y aura pas de droits d'auteur à verser. Question technique.

**M. GAUGER** : Je n'ai pas la réponse technique, mais je te rejoins sur l'inquiétude des compétences de la Direction des Affaires Juridiques de la Mairie de Paris. Il y a des lacunes certaines, et un dossier s'étudie avec des éléments. J'espère que nous pouvons leur faire confiance là-dessus, mais peut-être qu'ils devraient faire appel à de grands cabinets d'avocats pour les accompagner...

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**Suffrages exprimés POUR le projet: 12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine

LECUYER et le pouvoir de M. Marc PACHECO, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

**ABSTENTION : 1** (M. Pierre LELLOUCHE)

**16 ° / 2019 DASES 33 — Subventions de 230 500 euros à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap**

*Rapporteur : M. André TILLOY*

**M. TILLOY :** Ces associations sont toutes en faveur des personnes touchées par le handicap. Ces 230 500 euros sont répartis ainsi :

- **30 000 euros** pour l'association **Action Passeraile**, qui vise à aider les personnes handicapées moteur, et surtout à améliorer le lien social.
- **5000 euros** pour **Les Auxiliaires des Aveugles**, qui accompagne des aveugles, proposent des guides, les accompagnent dans leurs démarches, les aident à participer à des activités sportives et culturelles.
- **55 000 euros** pour l'**Association des Chiens Guides d'Aveugles**, qui est une association qui élève des chiens et sept chiens ont bénéficié à des Parisiens l'année dernière.
- **30 000 euros** pour l'association **J'accède**, qui permet à des personnes touchées par le handicap de pouvoir accéder aux loisirs, la culture, l'éducation, l'emploi, les voyages...
- **8 000** pour l'association **PACTE**, qui organise des rencontres qui rassemblent des professionnels du handicap pour améliorer l'accessibilité.
- **13 000 euros** pour **La Parole pour les Sourds** qui propose notamment des cours de français qui donnent accès au numérique.
- **10 000 euros** pour l'**ANPC**, qui aide à la lecture sur les lèvres.
- **8500 euros** pour l'**UNISDA**, qui œuvre à l'accessibilité au transport, la culture, les soins.
- **1000 euros** pour l'**ARIS**, association d'intégration des sourds qui propose un soutien, des traductions et de la sensibilisation.
- **25 000 euros** pour **AGATE** qui gère des appartements temporaires et aide les personnes touchées par le handicap psychique.
- **18 000 euros** pour l'association **Club House** qui aide des personnes handicapées en les rendant plus autonomes.
- **3 000** pour **La Toupie**, qui œuvre pour l'inclusion.
- **13 000 euros** pour l'association **FEDEEH**, association étudiante qui propose du tutorat pour les études et l'accès à l'emploi.
- **18 000 euros** pour l'association **Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir**, pour son action en faveur de l'écoute des femmes handicapées victimes de violences.

Comment s'opposer à une délibération qui vise à aider les personnes touchées par le handicap ? Je vous propose donc de voter pour.

**Mme LECUYER :** Est-ce qu'il y a des associations qui sont installées dans le 8<sup>e</sup> ?

**M. TILLOY :** Non, ce sont des associations parisiennes, mais elles œuvrent aussi pour le 8<sup>e</sup>.

**Mme d'HAUTESERRE :** Y-a-t-il des observations ? Je mets cette délibération aux voix.

Départ de M. LELLOUCHE (pouvoir à Mme d'HAUTESERRE)

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

**17 ° / 2019 DASES 38 — Subventions de 84 000 euros à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, Le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, APTE, Apte Pôle Répit)**

*Rapporteur : M. André TILLOY*

**M. TILLOY** : Ces associations œuvrent dans le domaine de l'autisme. Ces 25 000 euros sont répartis ainsi :

- 25 000 euros** pour l'association **Turbulences**.
- 10 000 euros** pour l'association **Le Papotin**.
- 4 000 euros** pour l'association **Irimi Vivace**.
- 4 000 euros** pour l'association **APTE**.
- 15 000 euros** pour l'association **PAR**.
- 18 000** pour l'association **Service +**.
- 8 000 euros** pour l'association **Pro Aid Autisme**.

Ce sont des associations qui visent à avoir des actions concrètes avec des personnes autistes pour leur permettre de s'ouvrir à travers le théâtre, le chant, la musique principalement. Elles permettent d'accompagner des familles soit en se rendant à leur domicile ou en proposant des ateliers dans leurs locaux. Ils œuvrent aussi dans le domaine de l'information et de la sensibilisation en ce qui concerne l'autisme.

**Mme d'HAUTESERRE** : Y-a-t-il des observations ?

**M. LEBEL** : Je voudrais savoir quelles sont les associations qui ont un rapport avec le 8<sup>e</sup> arrondissement.

**M. TILLOY** : Ce sont des associations qui œuvrent globalement sur Paris.

**M. LEBEL** : On nous amuse.

**M. BEIGEBEDER** : C'est pire. On se donne une sorte de suprématie morale en montrant qu'on aide des personnes en difficulté.

**Mme BARLIS** : Je rappelle que c'est la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement qui inscrit les délibérations à l'ordre du jour.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je me sens solidaire des associations. Il y a des milliers d'associations. Monsieur le Maire, je le répète à chaque fois, vous avez exercé votre mandat pendant 31 ans dans l'arrondissement et donc vous en avez vu passer des délibérations relatives aux associations. Même si elles ne concernent pas le 8<sup>e</sup> arrondissement, nous devons montrer que nous ne sommes pas insensibles à ces problématiques, notamment en ce qui concerne l'autisme.

**M. BEIGEBEDER** : A ce moment là, il faut toutes les voir ! C'est de la com' !

**Mme d'HAUTESERRE** : Ce n'est pas de la com. Il y a des associations pour lesquelles nous pouvons nous poser des questions, mais les associations établies méritent que nous nous y intéressions.

**M. BALADI** : Pour parler de ce dont je connais, j'ai rencontré les familles qui ont des enfants autistes et l'association Service + soulage beaucoup les familles au quotidien. C'est très utile pour les activités et des familles du 8<sup>e</sup> en bénéficient.

**M. LEBEL** : Mais on est tous d'accord, ce n'est pas le problème.

**Mme BURLIS** : Ne mélangez pas tout, si le but est de montrer que nous ne sommes pas insensibles à la problématique de l'autisme, nous serons tous d'accord. Aussi, faites vivre le Conseil Local du Handicap, qui s'est réuni deux fois, mais qui n'a rien mis en œuvre de spécifique, il n'y a pas eu de conférence... J'ai fait un vœu pour créer ce Conseil, il a été créé, car cela aurait été mal de ne pas le voter, il s'est réuni deux fois et concrètement il n'en ressort rien ! Cela me semble plus délicat que de mettre à l'ordre du jour une délibération globale.

**M. BALADI** : Vous n'êtes pas venu au dernier Madame BURLIS.

**Mme d'HAUTESERRE** : Et il me semble que vous ne râlez pas toujours même quand il y a des délibérations qui n'ont rien à voir avec le 8<sup>e</sup> !

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets cette délibération aux voix.

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

M. François LEBEL ne prend pas part au vote

**18 ° / 2019 DEVE 33 — Mise en œuvre du projet « Plus de nature en ville » du Budget Participatif 2016 - 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans 16 arrondissements**

*Pas d'observation sur ce point.*

**19 ° / V08 2019 07 — Vœu déposé par Ève DESBONNETS, Catherine LÉCUYER, Sophie BOYER-CHAMMARD, Marc PACHECO relatif au Conservatoire municipal du 8<sup>e</sup> arrondissement**

**Mme DESBONNETS présente le vœu :**

- Considérant que le Conservatoire municipal du 8<sup>e</sup> arrondissement accueille 1500 élèves, des comédiens, des musiciens, des danseurs ;
  - Considérant qu'il s'agit d'un équipement culturel public du 8<sup>e</sup> de qualité très apprécié par les Parisiens ;
  - Considérant que ses locaux occupent des sous-sols, rez-de-chaussée, deuxième et troisième étages de l'hôtel Beaujon de la rue du faubourg Saint-Honoré, le premier étage étant occupé par la Préfecture de Police ;
  - Considérant le déménagement de la Préfecture dans de nouveaux locaux d'ici 2020 ;
  - Considérant le manque d'espace disponible pour les activités du Conservatoire, nécessitant régulièrement la mise à disposition d'une salle à la Maison des Associations voire l'utilisation du bureau du directeur du Conservatoire pour certaines répétitions ;
  - Considérant le peu de place, le Conservatoire ne peut proposer de cours pour adultes malgré la demande ;
- Considérant le rôle important du conservatoire qui propose, au cours de leur parcours scolaire, à tous les élèves du 8<sup>e</sup>, de la sensibilisation aux instruments de musique ainsi que des ateliers chorégraphiques dans certaines écoles ;
- Considérant que le Conservatoire ne dispose pas d'auditorium et qu'il doit de ce fait, pour ses auditions, emprunter celui du CRR du 8<sup>e</sup> ou la salle de l'espace Beaujon,

Nous émettons le vœu qu'à la suite du déménagement de la Préfecture de Police, les locaux du premier étage soient attribués au Conservatoire municipal du 8<sup>e</sup> afin de lui permettre de répondre au mieux aux besoins des Parisiens.

**Mme d'HAUTESERRE** : Mesdames et Messieurs les élus, je sais que nous sommes en période électorale et que l'on essaie de récupérer un certain nombre de dossiers déjà traités. Je vais donc vous répondre.

La situation du Conservatoire m'est bien connue, car j'ai défendu ce dossier à partir de 2015 auprès de M. JULLIARD, l'ancien Conseiller à la Culture de la Maire de Paris. J'ai été alertée à l'époque par l'ancien directeur du Conservatoire, M. KERDONKUF, et j'ai eu l'occasion de rencontrer le nouveau directeur à de nombreuses reprises avec les parents d'élèves pour évoquer ce sujet et notamment lors du Conseil d'administration du Conservatoire en 2017, dans nos locaux.

Comme vous le savez certainement, le Conservatoire du 8<sup>e</sup> arrondissement bénéficie depuis 2015, déjà plus de 4 ans, d'une occupation partielle de la salle polyvalente de la Maison de la Vie associative et citoyenne, dans le cadre d'une convention DAC-DDCT. Cette dernière a permis au Conservatoire qui rencontre une vraie problématique de place d'étoffer son offre de cours et d'avoir accès à un espace de représentation.

La convention liant le Conservatoire municipal et la Maison de la Vie associative et citoyenne, arrivée à échéance au mois de septembre 2018, a été reconduite, à ma demande, pour deux ans. Un accord amiable entre moi-même, l'Adjoint à la Démocratie Locale et l'Adjoint à la Culture a permis de prolonger l'utilisation de la salle par le Conservatoire municipal jusqu'à fin 2020, en attendant qu'une solution durable soit trouvée. En effet, il a été question à l'époque de l'installation d'une cloison mobile insonorisante, mais celle-ci n'a pas abouti.

Force est de constater que la cohabitation entre les deux équipements est difficile. Il a fallu trouver une solution commune permettant au Conservatoire de maintenir son volume. Ainsi, plusieurs réunions ont eu lieu à cet effet avec M. JULLIARD, puis avec son successeur M. GIRARD, adjoint à la Maire de Paris chargé de la Culture, Mme VÉRON, adjointe chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative et de la jeunesse, et les services de la direction des Affaires culturelles.

Il a été décidé d'utiliser les locaux occupés par le SAIP (Service de l'Accueil et de l'Investigation de Proximité de la Préfecture de Police) pour faire l'extension du Conservatoire après la construction du nouveau commissariat de Police. Je suis ravie que cette solution recueille l'assentiment de toutes les parties dans l'intérêt des familles du 8<sup>e</sup>. Je ne vois donc pas l'utilité de voter votre vœu alors que nous avons obtenu l'accord de la Ville de Paris d'agrandir le Conservatoire d'une superficie de 250 m<sup>2</sup> environ.

Pour votre parfaite information : l'association des parents d'élèves a aussi proposé au budget participatif de 2019 l'inscription de ce projet.

Je vous demande donc de retirer votre vœu, autrement je me dois de le faire rejeter.

**Mme DESBONNETS** : Que voulez-vous que je vous dise ? Les parents de l'association d'élèves ne sont pas au courant, personne ne l'est, vous l'êtes, au moins on a l'information et la certitude qu'à la fin des travaux le 1<sup>er</sup> étage sera à destination du Conservatoire.

**Mme LECUYER** : C'est une bonne nouvelle.

Le vœu est retiré.

**20 ° / V08 2019 08 — Vœu déposé par Catherine LÉCUYER, Ève DESBONNETS, Marc PACHECO, Sophie BOYER-CHAMMARD relatif à la dénomination d'une place Théodore Chassériau**

**Mme LECUYER** : Je salue la famille ici présente. Madame la Maire, tous ceux qui ont pu entrer dans l'église Saint-Philippe du Roule n'ont pu qu'être saisis par la monumentale fresque de 15 mètres de long représentant la descente de la croix, peinte au plafond de l'abside de l'église par le peintre Théodore Chassériau entre 1852 et 1855.

**M. LEBEL** : C'est la plus grande œuvre qu'il n'ait jamais faite.

**Mme LECUYER** :

- Considérant Théodore Chassériau, l'un des principaux peintres français (1819-1856) du mouvement romantique et orientaliste, élève de Jean-Auguste-Dominique Ingres, son professeur à l'École des beaux-arts de Paris de 1830 à 1834, qui lui prédit qu'il sera « le Napoléon » de la peinture. Il est considéré comme le plus jeune peintre exposé au Louvre et fut le maître de Gustave Moreau et Pierre Puvis de Chavannes ;

- Considérant sa dernière œuvre, la monumentale fresque de quinze mètres, réalisée entre 1852 et 1855 dans l'abside de l'église Saint-Philippe du Roule représentant une descente de la croix, sans doute à l'origine de son décès pour cause d'épuisement l'année suivante alors qu'il n'a que 37 ans ;
- Considérant la commémoration du bicentenaire de sa naissance, le 20 septembre prochain ;
- Considérant son attachement au 8<sup>e</sup> arrondissement dont il a écumé les galeries et salons d'artistes ;
- Considérant qu'à Paris aucune rue, lieu ou autre ne rend hommage à ce peintre de grand talent qui a marqué son époque et dont cinq de ses toiles sont exposées au Petit Palais, où il est portraituré entre Manet et Ingres par Maurice Denis dans la coupole dédiée aux grands artistes du XIX<sup>e</sup> ;
- Considérant que la petite place située le long de l'église Saint-Philippe du Roule ne porte pas de nom ;
- Considérant le projet déposé par l'association des Amis de Chassériau dans le cadre du budget participatif en février 2019,

Mme LECUYER, Mme DESBONNETS, M. PACHECO, Mme Sophie BOYER-CHAMMARD et les élus du 8<sup>e</sup> émettent le vœu que le Conseil de Paris, après examen par la Commission compétente, attribue à la place située le long de l'église Saint-Philippe du Roule le nom de place Théodore Chassériau à l'occasion du bicentenaire de sa naissance.

Pour information, dans le cadre du budget participatif, l'Association des Amis de Chassériau a proposé ce même vœu en février 2019. Cette association est ici représentée par le président. Nous savons que la Maire de Paris souhaite privilégier les noms de femme pour toute appellation de rue, pour cause de parité, mais nous espérons qu'elle sera sensible à la qualité du peintre et à la pertinence du lieu retenu.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je salue les membres de la famille Chassériau. J'ai été contactée au mois de février par l'association des Amis de Théodore Chassériau et son vice-président, M. Arnaud NOUVION, sur recommandation de mon adjoint à la Mémoire, M. Grégoire GAUGER dès le 13 février 2019.

Je n'ai pas d'objection particulière concernant cette dénomination pour valoriser la place et le patrimoine de cette église où de lourds travaux de réhabilitation sont engagés et en particulier, sur la fresque monumentale de 15 mètres qui se trouve dans l'église, laquelle a été peinte par Théodore Chassériau.

Dès que j'ai eu contact avec l'association, j'ai immédiatement saisi le Cabinet de Mme VIEU-CHARRIER, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la Mémoire et du Monde combattant, qui m'a assuré étudier le dossier avec la plus grande attention.

J'ai bon espoir que nous parvenions à la dénomination de cette place et je ne manquerai pas de vous tenir informée de l'évolution de ce dossier.

Je vous appelle à retirer votre vœu, autrement, je me verrais dans l'obligation de le rejeter.

**Mme LECUYER :** Je le maintiens.



**M. GAUGER** : J'observe que nous sommes tous d'accord. Si vous voulez court-circuiter le processus habituel de désignation pour des raisons électoralistes, vous pouvez maintenir votre vœu. Je dis que des vérifications doivent être faites. Nous l'avons vu pour tout ce que nous avons baptisé ces dernières années dans le 8<sup>e</sup>. Après concertation et validation avec les familles, les associations, l'Hôtel de Ville, on vote au Conseil d'arrondissement dans les conditions adoptées par la Mairie de Paris. Je considère qu'il y a un processus à respecter, nous, élus, sommes les garants du bon fonctionnement de ces processus. Je vous encourage à les respecter sinon cela sera contre-productif.

**Mme LECUYER** : Je le maintiens. Il doit passer par le Conseil d'arrondissement avant d'être porté par la Mairie du 8<sup>e</sup> au Conseil de Paris. Pour la rue France Gall, il y a eu moins de problèmes !

**Mme d'HAUTESERRE** : Le problème est que depuis quelques mois, des vœux, des dossiers sortent alors que personne ne s'en était occupé pendant quatre ans et demi. Mme DESBONNETS, vous avez déposé beaucoup de vœux les 4 premières années?

**Mme DESBONNETS** : Oui, notamment sur l'immobilier. Vous vous rappelez ?

**Mme LECUYER** : Ce n'est pas le sujet.

**Mme d'HAUTESERRE** : Quoiqu'il arrive, Mme VIEU-CHARRIER répondra que ce vœu est dans les tuyaux.

**M. TILLOY** : Donc, il est en cours.

**Mme d'HAUTESERRE** : Oui.

**Mme LECUYER** : C'était comme France Gall, c'était en cours.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je ne crois pas. Je n'ai pas anticipé son décès !

**M. LEBEL** : Non seulement c'était en cours mais c'était décidé

**M. TILLOY** : Si je comprends bien, l'enjeu n'est pas d'être pour ou contre la dénomination de la place, nous sommes tous d'accord. C'est juste pour savoir si cette demande est en cours.

**Mme d'HAUTESERRE** : C'est pour montrer que Madame travaille !

**M. LEBEL** : C'est pour montrer que le Conseil d'arrondissement est d'accord a priori.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je mets ce vœu aux voix. Qui est pour ? Avec les pouvoirs cela ferait 7 contre. Nous n'allons pas voter contre, mais nous nous abstiendrons.

**Mme BURLIS** : Il faut respecter la loi. Je vous l'ai déjà dit, vos adjoints ont voté, ont levé la main, le vote est en cours.

**Mme d'HAUTESERRE** : Mais qui a voté ? qui a levé la main ?

**M. LEBEL** : Ils ont levé la main. Nous les avons tous vus.

**M. TILLOY** : je ne comprends pas Mme BARLIS ! Vous votez pour et maintenant vous voulez qu'il y ait des gens qui votent contre !

**Mme BARLIS** : Vous vous rendez-vous compte de la situation dans laquelle nous nous retrouvons ? Vous n'êtes même pas capable de faire voter ensemble votre liste pour un vœu qui n'est même pas politique. Ce sont des raisons purement politiciennes.

**Mme d'HAUTESERRE** : C'est une raison politicienne.

**M. TILLOY** : C'est politique, ce vœu est déjà dans les tuyaux, je demande que nous ne la votions même pas. C'est inutile.

**M. BALADI** : C'est la réponse politicienne à un vœu politicien.

**Mme BARLIS** : Un vote est en cours, nous ne pouvons pas le changer. Sinon, c'est illégal...

**Mme d'HAUTESERRE** : Le vote est en cours. Je n'ai même pas eu le temps de dire qui est contre. Nous passons au vote.

**A L'UNANIMITE (7 voix)**, le Conseil d'arrondissement **adopte** le texte énoncé ci-dessus

**Suffrages exprimés POUR le projet: 7** (Mme Catherine LECUYER et le pouvoir de M. Marc PACHECO, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

**ABSTENTIONS : 6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY)

**21 ° / V08 2019 09 — Vœu déposé par Corine BARLIS relatif au déploiement dans notre arrondissement, par ENEDIS, du nouveau compteur électrique Linky**

**Mme BARLIS :**

- Considérant que de nombreux habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement sont actuellement contactés par le sous-traitant de l'entreprise ENEDIS pour fixer un rendez-vous afin que leur compteur électrique actuel soit remplacé par le nouveau compteur communicant Linky ;
- Considérant que de nombreuses associations de consommateurs, mais aussi d'experts doutent, voire contestent, les avantages supposés de Linky, s'inquiètent en outre de sa fiabilité, de son impact sur la santé (courant CPL issu des compteurs, ondes électromagnétiques générées), de la confidentialité des données recueillies par le compteur et de son manque d'efficacité en matière de maîtrise de la consommation d'énergie ;

- Considérant que la directive européenne (2009/72) qui impose au pays de l'Union européenne le déploiement des nouveaux compteurs électriques « communiquant » pour au moins 80 % des consommateurs, sur proposition de Mme BARLIS, élue socialiste, le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :
  - Une information claire sur le sujet et notamment sur le droit des citoyens à refuser l'installation à leur domicile du compteur Linky ;
  - Une information transparente sur les bénéfices et contraintes de Linky ;
  - Soient mises à disposition des citoyens du 8<sup>e</sup> *via* le site de la Mairie du 8<sup>e</sup> et *via* le prochain numéro du Journal du 8<sup>e</sup> (numéro d'avril 2019) en s'appuyant sur les travaux et recherches effectués sur le sujet par la commission Énergie de la Ville.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je ne vois aucun inconvénient à diffuser l'information aux citoyens du 8<sup>e</sup>. Par contre, je ne crois pas que pour le mois d'avril, nous puissions encore l'inclure dans le journal municipal.

**Mme BARLIS :** C'est dommage car ils travaillent sur le 8<sup>e</sup> jusqu'à fin avril.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je voudrais porter à votre connaissance une lettre de Mme BLAUDEL, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'Environnement. Je lis quelques extraits. « En tant qu'autorité concédante de la distribution d'électricité, la Ville de Paris est propriétaire du réseau de distribution publique d'électricité. Néanmoins, la société ENEDIS, filiale d'EDF, bénéficie par la loi d'un monopole pour l'exploitation de ces réseaux, et c'est donc elle qui fait les choix techniques et industriels. Dans le cas du déploiement du compteur Linky, le projet, dont ENEDIS est le maître d'ouvrage, a été validé par le gouvernement, et la Ville de Paris n'a pas la possibilité de s'y soustraire. »

« Compte tenu de ses compétences limitées sur le déploiement du compteur Linky, la Ville de Paris ne peut s'en remettre qu'aux instances nationales et aux travaux scientifiques tiers pour apprécier les impacts sanitaires, économiques ainsi que les questions relatives aux données collectées qui entourent le projet. »

« La Ville de Paris est bien consciente que la question du déploiement des compteurs Linky soulève des controverses et elle s'est toujours montrée à l'écoute des différents points de vue. Dans ce sens, elle a obtenu de la part d'ENEDIS de faire respecter le droit, pour les personnes qui y sont opposées, de refuser le nouveau compteur. »

Je vous transmets la lettre de l'Adjointe de Mme HIDALGO, avec quelques extraits pour les mettre dans le procès verbal et le journal de Paris 8<sup>e</sup>.

**Mme BARLIS :** Est-ce que nous votons le vœu ?

**M. BEIGBEDER :** J'aimerais expliquer pourquoi je ne voterai pas votre vœu. Vous êtes sans doute nostalgique du temps où EDF était seule à effectuer son métier en France.

**Mme BARLIS :** Je ne vois pas le rapport.

**M. BEIGBEDER** : Je vous rappelle que ces compteurs permettront d'avoir la consommation en temps réel. L'offre sera adaptée à la consommation, elle permettra de faire des économies et de responsabiliser les utilisateurs. Il faut arrêter de donner du crédit à ceux qui disent qu'il y a un risque sur la santé. Deuxièmement, ne pourrions-nous pas en profiter pour dire à ENEDIS, surtout à la Mairie de Paris, de coordonner les travaux faits en permanence dans nos trottoirs ? Quand ce n'est pas ENEDIS, c'est GRDF Gaz. Il n'y a aucune coordination. Je crois avoir lu une interview d'Anne HIDALGO qui disait « c'est trop compliqué, je ne peux rien faire ». Dans ce cas, qu'elle démissionne ! C'est bien ce que nous lui demandons de faire : coordonner les travaux. Cela coûte cher aux contribuables et trouble la circulation de tout le monde. Pour ces raisons, je ne vote pas votre vœu.

**Mme BARLIS** : Cela n'a rien à voir.

**Mme d'HAUTESERRE** : Pour information, 11 000 compteurs ont déjà été mis en place dans le 8<sup>e</sup>. Je mets ce vœu aux voix.

**A LA MAJORITE (5 voix)**, le Conseil d'arrondissement **adopte** le texte énoncé ci-dessus

**Suffrages exprimés POUR le projet: 5** (Mme Catherine LECUYER et le pouvoir de M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet: 2** (M. François LEBEL, M. Charles BEIGBEDER)

**ABSTENTIONS : 6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY)

Départ de M. LEBEL

## **22 ° / Q08 2019 05 — Question orale d'Ève DESBONNETS relative à la situation des commerçants suite aux manifestations des Gilets Jaunes**

**Mme DESBONNETS** : Lors du dernier Conseil d'arrondissement, nous avons souhaité attirer votre attention sur le déficit de communication auprès des habitants en amont du mouvement des Gilets Jaunes. Suite à de nombreuses interpellations des commerçants qui estimaient ne pas avoir reçu les informations suffisantes de la part de la Mairie, tant en amont de ces mouvements que post-mouvements pour les informer de leurs droits, nous vous avons demandé par courriel de nous faire un point de vos actions et nous vous avons conseillé de vous faire assister par la Chambre de Commerce pour aider les commerçants pour le montage de leur dossier.

Comme nous n'avons eu aucun retour de votre part depuis trois semaines suite à ce courriel, sauf à voir sur le site Internet que 48 heures après notre courrier, vous avez mis en ligne un certain nombre d'informations, nous vous en remercions, nous souhaitons avoir une réponse à notre courrier.

**Mme d'HAUTESERRE** : Je vais donc vous lire la réponse de ma lettre.

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 17 novembre 2018, nous vivons des samedis marqués par des manifestations du mouvement des Gilets Jaunes avec son cortège de violences, de dégradations, de commerces vandalisés et des scènes d'émeutes.

Malheureusement, la violence est montée d'un cran ce samedi 16 mars 2019, lendemain de la fin du débat national. C'était prévisible car cette manifestation, non déclarée, a été infiltrée par les casseurs qui sont venus en découdre avec le Gouvernement. Nous avons assisté à des scènes de guérilla urbaine d'une extrême violence. Le bilan aurait pu être plus dramatique avec l'incendie d'une banque située au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation.

Afin de soutenir les commerçants parisiens et les artisans affectés par le mouvement des Gilets Jaunes et ayant subi des dégradations ou encore une baisse de fréquentation lors de ces manifestations, la Mairie de Paris et le Conseil Régional d'Ile de France, ont annoncé des mesures d'aide, d'un montant d'un million d'euros chacun, abondé d'un million cinq cent mille euros supplémentaires votés cet après-midi même par la Région Ile de France.

Je rappelle que les 6 et 18 décembre 2018, la Mairie de Paris avait réuni les acteurs économiques, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Fédération du Commerce, la Direction de l'Alliance du Commerce, les assureurs et les organisations professionnelles afin de faire un point sur les conséquences des manifestations des Gilets Jaunes.

Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé, le 7 mars dernier, une nouvelle procédure en complément des mesures déjà mises en place depuis le 26 novembre 2018, c'est-à-dire des remises d'impôts et l'octroi de délais de paiement pour les commerçants ayant subi des pertes dues au mouvement des Gilets Jaunes.

Est-il nécessaire de rappeler que la sécurité publique à Paris est de la compétence du Préfet de Police, représentant de l'Etat, sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur. La Préfecture de Police a mis en place un dispositif de sécurité et d'information des commerçants sur son site indiquant les itinéraires déclarés par les organisateurs des manifestations.

Malheureusement, ces derniers ne souhaitent pas toujours dévoiler leur parcours, ce qui complique le déploiement des forces de l'ordre.

Comme vous le savez, les commerçants sont tous affiliés à un des organismes professionnels de leur branche respective ou à la Chambre de Commerce et d'Industrie. Les directions, ainsi que les Présidents des Comités de commerçants, ont été conviés aux réunions d'information organisées par le Préfet de Police.

Pour ma part, j'ai fait mettre en ligne les arrêtés du Préfet de Police et le tracé des manifestations, quand elles étaient déclarées, sur le site de la Mairie du 8<sup>ème</sup>, le jeudi ou le vendredi précédant les samedis de mobilisation, ainsi que sur le fil twitter de la Mairie du 8<sup>ème</sup> avec le lien vers le site de la Préfecture de Police et de la Mairie de Paris, le tout réactualisé en temps réel.

Le gouvernement a reconnu un dysfonctionnement dans le maintien de l'ordre public lors de cette dernière manifestation. Le Préfet Michel Delpuech sera remplacé par un nouveau Préfet en conseil des Ministres le mercredi 20 mars.

Avec mon équipe, nous avons été présents, autant que possible, auprès des habitants et commerçants.

Respectant les mesures préconisées par la Préfecture de Police, nous avons été vigilants et avons relayé des centaines de signalements aux services de la Voirie afin de faire enlever tout ce qui pouvait servir de projectile aux casseurs. Nous avons même demandé et obtenu l'enlèvement des échafaudages de chantier en cours de montage.

Pour votre parfaite information, selon l'article L-211-10 du Code de la Sécurité intérieure, « l'Etat est civilement responsable des dégâts et dommages résultant des crimes et délits commis, à force ouverte ou par violence, par des affrontements ou rassemblements armés ou non armés, soit contre les personnes, soit contre les biens ».

Les assureurs et les particuliers qui s'estiment lésés peuvent donc se retourner contre l'Etat. C'est le tribunal administratif qui est compétent pour ce type d'affaires.

Pourquoi je voulais vous apporter cette réponse aujourd'hui. En tant que Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement, j'ai des contacts privilégiés avec la Préfecture de Police et certains organisateurs de gilets jaunes. Ils m'ont tous expliqué qu'au lendemain de la fin de la Consultation nationale le 15 mars, il y aurait une forte mobilisation avec beaucoup de dégâts. Malheureusement le Préfet de Police ne l'a peut être pas anticipée, c'est la raison pour laquelle il a été limogé.

Nous ne faisons que respecter les instructions de la Préfecture. Pour ce samedi, nous avons reçu la veille à 21 heures, un document de réquisition à diffuser aux entreprises qui devaient, en temps normal, retirer le matériel des chantiers avant 16 heures. Nous avons assisté en direct aux images de violence extrême. Les forces de l'ordre ont été débordées, elles n'ont pas reçu les instructions qu'il fallait. La réponse est sous forme de lettre, je vous la donne.

**Mme DESBONNETS** : J'avais demandé que ce courrier apparaisse au procès-verbal sous forme de communication pour comprendre bien le fond de la question. Vous avez parlé du premier fonds d'urgence présenté par la Région, est-ce que vous savez le nombre de commerces du 8<sup>e</sup> qui ont pu en bénéficier ? Je vous parle du premier fonds d'urgence, pas de celui qui a été voté aujourd'hui au Conseil régional.

**Mme d'HAUTESERRE** : Le premier n'a même pas été mis en place car la Mairie de Paris qui était l'initiatrice de fonds ne pouvait pas les utiliser, c'est la Région qui doit être le payeur. Nous avions pensé, lors de la première réunion en décembre, que les entreprises pouvaient être remboursées tout de suite, mais ce n'était pas si simple, c'est la Région qui doit être la caisse réceptive et qui ensuite redistribue les fonds.

**M. GAUGER** : Nous avons échangé avec le Conseil Régional encore aujourd'hui sur ce sujet. Vous avez raison de poser la question. Il faut déposer les dossiers auprès de la CCI, puis vous avez une commission mensuelle qui se réunit sous la présidence de Mme Valérie PECRESSE, il y a une trentaine de dossiers en cours, aucun n'a encore abouti. Les aides seront entre 1000 et 7000 euros, concentrées sur les dommages matériels et pas sur la perte de profit. Je salue la région Île-de-France qui a mis en place ce fonds et l'a étendu aujourd'hui jusqu'en mars. J'espère que nous n'aurons pas besoin de l'étendre davantage et que la situation va s'apaiser.

**Mme DESBONNETS** : Cela me paraît bien faible vu l'impact que 30 commerces seuls aient monté des dossiers.

**Mme d'HAUTESERRE** : Tout dépend des entreprises. Les grands groupes voient avec leur assureur. Les petites entreprises qui n'ont pas les mêmes moyens font des demandes...

**Mme DESBONNETS** : Dans le 7<sup>e</sup>, il y a déjà 80 commerces qui ont déposé des dossiers.

**M. BALADI** : Pour rappeler les chiffres, aujourd'hui, 230 commerces dans le 8<sup>e</sup> ont été touchés depuis le début. Certains commerçants m'ont dit qu'ils ne souhaitaient pas déposer de dossier, car quand ils ont déposé un dossier de crédit d'impôt recherche, l'année suivante, ils ont eu un redressement fiscal. Nous avons donné plus de 90 dossiers par emails et papiers aux différents commerçants, cela a été listé par le bureau des commerces de la Ville en lien avec nous et nous avons fait des signalements.

**Mme d'HAUTESERRE** : Il y aura bien une manifestation samedi prochain qui partira de la place de l'Étoile.

**Mme LECUYER** : Quand un signalement est fait à propos de caisses de matériel pour échafaudage qui sont sur la voie publique, vers qui devons-nous nous tourner, élus ? Qui contactons-nous pour faire retirer ces objets ?

**Mme d'HAUTESERRE** : À la mairie centrale. Les informations sont sur [paris.fr](http://paris.fr).

**M. BALADI** : Il ne faut pas hésiter à utiliser tout ce qui est à notre disposition : « Dans ma rue », le 3975...

**Mme LECUYER** : C'était une situation d'urgence, les commerçants du boulevard Haussmann avaient contacté la mairie du 8<sup>ème</sup> vendredi pour signaler que devant le 103, il y avait beaucoup d'échafaudages.

**M. BALADI** : C'est qui la Mairie du 8<sup>ème</sup> ?

**Mme LECUYER** : Ils ont appelé le standard, on leur a dit que les informations seraient transmises.

**M. BALADI** : Vous l'avez appris de quelqu'un, mais m'avez-vous transmis ce signalement ?

**Mme LECUYER** : Je l'ai mis à 10 h 30 sur *Twitter*, copie à la Mairie du 8<sup>e</sup> et du commissaire du 8<sup>ème</sup>.

**M. BALADI** : Comme sur votre photo samedi, prise en pleine manifestation et publiée sur *Twitter*

**Mme LECUYER** : En pleine manifestation ? A 10h du matin avant la manifestation. J'étais sur place, comme Madame la Maire, comme vous, c'est notre devoir. Alors, qui contactons-nous ?

**Mme d'HAUTESERRE** : Vous avez toutes les applications sur le site de la Mairie de Paris, vous prenez une photo, et les services traitent de suite les dossiers. C'est l'intérêt d'avoir des applications performantes.

**Mme BURLIS** : Excusez-moi, c'est comme quand vous nous dites de regarder le site de la mairie du 8<sup>ème</sup> et les panneaux d'affichage...

**Mme d'HAUTESERRE** : La Mairie du 8<sup>e</sup>, à partir de 17 heures, n'a plus de standard. Si la standardiste a eu l'information, alors l'information a dû passer.

**Mme LECUYER** : Vous voulez voir les photos boulevard Haussmann avec tout ce qui a été laissé sur la voie ?

**Jeanne d'HAUTESERRE** : Je n'ai pas eu de signalements de la Police.

**Mme LECUYER** : Ils ont tout cassé sur le boulevard Haussmann ! Au niveau du 100. Les commerçants sont fous furieux.

**Mme d'HAUTESERRE** : Normalement, pour tous ces lieux sur lesquels il y a des travaux, le Préfet de Police nous envoie un document avec les zones de réquisition. Ce vendredi, nous n'en avons pas reçu. C'est pourquoi le gouvernement a considéré que la manifestation du 16 n'a pas été gérée comme elle l'aurait dû, c'est ce qui a valu aussi au Préfet d'avoir été limogé.

**Mme DESBONNETS** : Vous étiez informée depuis longtemps, nous étions tous en alerte, nous savions que ce serait difficile ce samedi. Nous avons compris qu'il n'y a pas eu de réquisition, mais vous, vous êtes au courant de tous les chantiers qui ont lieu dans le 8<sup>e</sup>, donc le vendredi matin, vous avez dû faire un état des lieux des situations et vous avez constaté que devant chaque immeuble où sont présents des échafaudages, il y a un numéro à appeler. Est-ce que vous avez pu avec vos services contacter ces numéros ? Mme LECUYER vous parle d'un phénomène qui s'est passé boulevard Haussmann et vous nous dites que vous n'étiez pas au courant.

**Mme d'HAUTESERRE** : Concernant la zone de réquisition arrêtée par la Préfecture, ce sont les entreprises qui doivent retirer les échafaudages, les outils, pour empêcher les Gilets Jaunes de les utiliser comme projectiles. Quand nous sommes informés à temps, nous appelons les services de la Mairie de Paris, nous n'avons pas de service spécifique dans le 8<sup>e</sup>. Les services se déplacent quand ils peuvent, mais quand tout Paris se réveille d'un seul coup à 21 heures un vendredi, c'est compliqué. Les entreprises reçoivent un document officiel de réquisition qu'elles respectent ou pas.

**Mme NUGEYRE (chargée de mission espace public)** Ce document est fourni par la Préfecture de Police, c'est la DOPC.

**Mme d'HAUTESERRE** : Malheureusement, pour nous, et pour les Parisiens, il y a eu un problème de dysfonctionnement dans les instructions, car le directeur de la DOPC a été renvoyé la veille, nous l'avons appris en pleine manifestation.



**23 ° / Q08 2019 06 — Question orale de Catherine LECUYER relative à la visite du 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg**

**Mme LECUYER :** Une visite du 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg était prévue le 12 février dernier, organisée par la SIEMP à mon initiative avec des riverains, qui m'avaient sollicitée. Cette visite a été annulée par la Mairie du 8<sup>e</sup> quelques jours avant. Il m'a été signifié qu'il fallait que je me rapproche du Cabinet du Maire afin de planifier une date pour une visite commune. Ce que j'ai fait par trois fois sans qu'aucune date ne m'ait été proposée. Cela a pris trois semaines pour me dire que la date retenue était le 19 juin, jour de l'inauguration des locaux. Je suis étonnée, je me demande s'il y a un problème particulier. Je souhaite donc connaître les raisons de cette annulation et vous demander officiellement une date de visite. Les riverains souhaitent savoir comment tout cela sera configuré, ils n'ont pas de nouvelles du chantier, aucune information, alors que c'était l'objet de la visite.

**Mme d'HAUTESERRE :** Vous avez considéré qu'en tant que Conseillère de Paris, vous pouvez organiser une visite d'un ensemble de logements situé au 26 bis, rue Saint-Pétersbourg dont la livraison est prévue pour septembre 2019. Vous avez demandé à ELOGIE-SIEMP, bailleur de cet ensemble, d'organiser une visite sans m'en informer ni me demander d'y participer.

ELOGIE-SIEMP est bien sûr très étonné que je ne participe pas à cette visite et c'est la raison pour laquelle je leur ai demandé de trouver une nouvelle date. Vous avez été immédiatement informée du report de la visite.

Le bailleur social m'a proposé une visite le 19 juin et je vous ai immédiatement informée, ainsi que l'ensemble du Conseil d'arrondissement.

**Mme LECUYER :** Un certain nombre de riverains a visité ces locaux il y a quelques semaines. Pour eux, cela n'a posé aucun problème. Je suis Conseillère de Paris, j'ai tout à fait la possibilité de visiter les locaux. Or, le 19 juin, c'est la fin des travaux. Il n'y a pas de date avant le 19 juin ? 4 mois pour trouver une date ?

**Mme d'HAUTESERRE :** J'ai un agenda très chargé.

**Mme LECUYER :** C'est sûr, la *Fashion Week*, les Césars...

**Mme d'HAUTESERRE :** Je vois que cela vous dérange.....

**Mme LECUYER :** Cela ne me dérange pas du tout.

**Mme d'HAUTESERRE :** Je vous ai vue hier, devant le Fouquet's, attendre que les journalistes viennent vous voir...  
... Pauvre fille.

**M. BALADI :** Nous nous éloignons du sujet !

**24 ° / Q08 2019 05 — Question orale de Corine BARLIS relative aux dégradations survenues le samedi 16 mars en marge de la dix-huitième mobilisation des Gilets Jaunes**

**Mme BARLIS :** Samedi dernier notre arrondissement a, à nouveau, dû subir des scènes de violences et de dégradations lors de la dix-huitième mobilisation des Gilets Jaunes. Interrogée par de nombreux médias vous vous êtes surtout fait l'écho des dégâts subis par les commerces situés sur l'avenue des Champs-Élysées qui, semaine après semaine, paient un lourd tribut. Les répercussions sur l'image de Paris et l'économie sont immenses.

Malgré tout, il ne faut pas oublier que tout le quartier a vécu des scènes d'horreur, l'avenue Franklin Roosevelt avec des habitants qui n'ont eu la vie sauve que grâce au courage d'un policier qui a bravé l'incendie pour leur sauver la vie. Les habitants de la rue de Ponthieu, où certains habitants ont craint l'intrusion des Gilets Jaunes dans leur immeuble, et où les travaux de voirie en cours, mettant à nu les canalisations qui ont été saccagées par les casseurs, ont nécessité l'intervention en urgence de GRDF pour éviter une explosion de gaz. Rue du Commandant Rivière, c'est une voiture incendiée...

Face à ces nombreux dégâts, pouvez-vous nous indiquer, Madame la Maire, combien de dégradations ont été répertoriées dans l'arrondissement et combien de plaintes ont été déposées ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Nous subissons depuis quatre mois « des samedis Gilets Jaunes ». Notre arrondissement a connu des scènes de guérilla urbaine lors des manifestations des 24 novembre, 1<sup>er</sup> et 8 décembre 2018, mais celle du samedi 16 mars est sans commune mesure. L'avenue des Champs-Élysées a été confrontée à des scènes d'une extrême violence commise par des individus violents, des casseurs qui viennent sans revendication particulière, que pour casser et piller.

Des affrontements avec les forces de l'ordre, un immeuble d'habitations en feu, 16 avenue Franklin Roosevelt, des kiosques incendiés, des commerces vandalisés et pillés, toutes ces fracassantes violences et destructions d'outils de travail nous ont tous choqués. Je n'ai pas eu connaissance de fuite de gaz, les canalisations rue de Ponthieu en travaux concernent le réseau de chauffage urbain CPCU. Le bilan aurait pu être plus lourd, voire dramatique, compte tenu du niveau de violence de la manifestation : avec l'incendie de l'immeuble avenue Franklin Roosevelt.

Je profite de l'occasion pour rendre hommage à la réactivité et au courage des policiers et de la Croix Rouge qui sont intervenus tout de suite pour sauver les familles prises au piège des flammes.

D'après les informations communiquées par le Cabinet du Préfet de Police, on comptait dimanche soir sur les Champs-Élysées, 27 commerces pillés, 120 commerces, bureaux, hall d'immeubles dégradés, 5 kiosques incendiés, 2 dégradés. Dans les rues adjacentes, une quarantaine de commerces et une dizaine de véhicules dégradés dont 3 incendiés, en plus de 3 cyclos.

Le Directeur de Cabinet du Préfet de Police n'était pas en mesure, lundi matin, de nous apporter de réponse sur les plaintes déposées.

Je n'ai pas eu connaissance de fuites de gaz dans le périmètre de la rue de Ponthieu. Les canalisations du chantier en travaux concernent le réseau de chauffage urbain qui s'appelle CPCU. Donc ce n'était pas du gaz. Mme NUGEYRE, qui est en relation avec toutes les entreprises de l'arrondissement, a

harcelé les responsables de GRDF pour avoir une explication sur une intervention de toute urgence dans le quartier.

**Mme BARLIS :** Vous n'avez pas vu les photos sur les réseaux sociaux avec la voiture GRDF urgence ?

**Mme d'HAUTESERRE :** Les voitures GRDF pouvaient très bien être dans le périmètre pour veiller à l'incendie avenue Franklin Roosevelt.

**Mme BARLIS :** Elles étaient là pour se balader au milieu des Gilets Jaunes !

**Mme d'HAUTESERRE :** Madame, cela ne vous a pas échappé que l'immeuble qui a brûlé était dans le périmètre de la rue de Ponthieu. Donc c'est normal qu'ils circulent dans ce périmètre.

**Mme BARLIS :** Vous vous rendez compte du message que vous passez aux habitants de l'arrondissement ? Ils ont peur et vous dites que vous n'êtes pas au courant, qu'il ne s'est rien passé...

**Mme d'HAUTESERRE :** Je n'ai pas dit cela. Vous avez dit que les gens ont appelé GRDF Gestionnaire Réseau Gaz. Ils n'ont pas pu nous dire s'ils ont été appelés. Les travaux ne concernant pas le gaz, mais CPCU, donc, GRDF ne s'est pas déplacé à la rue de Ponthieu. Je suis factuelle.

**M. GAUGER :** Pour compléter ce sujet sensible, je souligne qu'on ne parle jamais des trains qui arrivent à l'heure. Il y a eu des défaillances, mais aussi de belles choses ce week-end. Je voudrais témoigner suite à l'incendie sur l'avenue Franklin Roosevelt, j'étais de permanence avec M. Pierre BARBERI, M. Christophe THIMOUIY et Mme le Maire. Dès que nous l'avons appris, nous sommes allés sur place, nous avons pu coordonner les services, nous mettre en relation avec la Croix-Rouge et apporter un soutien psychologique aux familles.

Les commerçants et les entreprises ont ouvert leur porte à ce moment-là, il y a eu un grand élan de solidarité, les hôtels se sont proposés gracieusement pour accueillir une famille. Nous avons jugé qu'elle aurait pu retrouver son logement le soir même, mais le traumatisme était tel que nous avons pris la décision de la loger autre part. Nous l'avons raccompagnée le lendemain dans son logement. Les services ont fait une pression pour que le gaz revienne vite, car sans gaz il n'y a pas de chauffage.

Pour l'électricité, elle a été rétablie assez rapidement. Des choses se sont bien passées, je voudrais rendre hommage à ces bénévoles de la croix rouge du 8<sup>ème</sup> qui ont été mobilisés, aux sapeurs-pompiers, dont un a été hospitalisé et neuf policiers. Les secours alertés n'ont pas pu arriver sur place, ce sont eux-mêmes qui sont allés sauver les enfants et ils ont été intoxiqués, heureusement, de manière pas trop grave. Un PC sécurité a été installé sur place. Bravo aux commerçants, aux entreprises, aux riverains qui ont proposé leurs services. De bonnes choses ont été faites, nous sommes passés à un cheveu d'un drame terrible. Nous devons rester solidaires sur ce sujet. Si vous avez des propositions, faites-les-nous, faites-les remonter, il s'agit d'intérêt général. Chacun fait au mieux. Je remercie également les fonctionnaires mobilisés à la mairie du 8<sup>ème</sup> ce week-end.

**Mme d'HAUTESERRE :** Pour finir, CPCU, quand il fait des travaux, diffuse des prospectus d'information. Les habitants les ont, c'est donc CPCU et non GRDF. Mme BARLIS, je vous donne un prospectus.

**M. BALADI** : Sur CPCU, je rappelle qu'il y a eu une réunion la semaine dernière avec deux membres de l'association Ponthieu d'abord et un représentant du Conseil de quartier, et cela avait été évoqué.

**Mme d'HAUTESERRE** : Nous ne cessons de dire aux entreprises qui ne dépendent pas de nous d'informer les habitants de chaque quartier quand elles font des travaux.

**Mme BARLIS** : Les gens vous disent qu'ils auront le vendredi des problèmes à cause de ces travaux, mais il ne se passe rien.

**Mme d'HAUTESERRE** : De savoir qui va enlever ces travaux ?

Pour ce faire, il faut impérativement une réquisition de la Préfecture de Police et de la DOPC. Si nous ne l'avons pas, on ne peut rien faire.

**Mme d'HAUTESERRE** : Il faut demander à la Ville de Paris comment cela fonctionne, Mme BARLIS.

**M. BALADI** : Le signalement est remonté à l'Hôtel de Ville, j'ai des preuves. Alors, demandez à l'Hôtel de Ville.

**Mme d'HAUTESERRE** : Nous dépendons aussi de l'Hôtel de Ville.

Départ de M. BEIGBEDER

#### **25 ° / Q08 2019 08 — Question orale de Catherine LECUYER relative à l'occupation du gymnase Roquépine par 150 personnes**

**Mme LECUYER** : Depuis le 30 janvier 2019, le gymnase Roquépine est occupé par 150 personnes environ soutenues par le DAL. Depuis un mois et demi donc, les activités sportives pour les scolaires et pour les membres de plusieurs associations du 8<sup>e</sup> ne peuvent s'y tenir. En novembre 2017 déjà, ce gymnase avait fait l'objet d'une occupation de plusieurs jours. Une réunion avec la ville de Paris et les responsables du DAL était prévue le 15 mars. Y avez-vous été associée ? Le gymnase sera-t-il libéré à une date donnée ? Comment peut-on expliquer cette intrusion sans réelle difficulté dans le gymnase ? N'y-a-t-il pas des mesures à prendre afin que cette situation ne se reproduise pas ?

**M. GAUGER** : D'abord, cette intrusion n'a pas été vraiment pacifique, mais nous ne sommes pas là pour polémiquer. En tout cas, je remercie notamment les gardiens, qui ont gardé leur sang-froid lorsque le gymnase a été envahi. Le jour J, dans les minutes qui ont suivi, Madame le Maire et moi-même étions sur place, nous avons mis des règles en place avec la DJS pour des raisons d'hygiène, de dégradation du site. J'ai fait fermer les salles à clé. Les aspects politiques sont gérés en direct par Madame le Maire qui relance en permanence les différents acteurs. La Préfecture est dessus, l'Hôtel de Ville et l'association DAL pour trouver une solution de sortie.

En l'état, nous avons une demande de 150 logements qui n'a pu aboutir, les échanges sont toujours en cours. Notre objectif est de ne pas polémiquer ou médiatiser cette affaire, car cela pourrait être contre-productif. C'est ce que recherchent certains activistes. Notre priorité est les habitants du 8<sup>e</sup>, les associations et les scolaires. Nous avons identifié les associations et les scolaires prioritaires avec la

DJS, nous échangeons régulièrement avec M. Jean-François MARTINS. Le risque est que certaines associations fassent faillite, licencient leurs animateurs sportifs. Pour ce qui est des scolaires, nous avons les épreuves du baccalauréat, mais nous n'avons pas de date de libération.

Nous avons fait plusieurs réunions dans cette salle avec la DJS dont la dernière le 13 mars dernier, avec les services généraux, les représentants de l'association et la Maison des associations. Nous avons proposé aux associations en difficulté des alternatives sur des équipements municipaux du 8<sup>e</sup> ou au-delà. Nous avons pu prioriser des relogements pour les associations en difficulté, et nous ferons en sorte que les épreuves prévues sur l'équipement pour le baccalauréat aient lieu autre part, grâce aux services de la Ville. Des associations ont accepté de réduire leurs créneaux sur d'autres équipements pour faire de la place aux associations sinistrées. Nous pouvons remercier aussi les établissements privés solidaires de cette situation.

Normalement, la convention DJS de la Ville de Paris ne bouge pas avant trois mois de blocage, mais dès la rentrée scolaire, nous avons fait des propositions concrètes aux associations prioritaires. Nous ne pouvons pas loger tout le monde, mais les priorités ont été traitées. Pour répondre à votre dernière question Mme LECUYER, des mesures de sécurité seront prises. À ce stade, elles sont confidentielles pour ne pas créer une tension supplémentaire. L'installation Jacqueline Auriol est prévue très prochainement et nous prendrons des mesures pour cet équipement. Nous aurons beau prendre beaucoup de mesures, c'est très politique, près de l'Élysée. Nous faisons notre maximum avec les services.

**Mme d'HAUTESERRE :** J'ai connu Le président du DAL qui s'appelle Jean-Baptiste EYRAUD, en novembre 2017, quand il a envahi la 1<sup>ère</sup> fois le gymnase Roquépine. A l'époque, j'ai mis 48 heures pour gérer le problème. Il y a eu rapidement quelques relogements en périphérie par le Préfet de Région. Puis ils sont revenus en se disant que la Maire allait les reloger, mais nous ne disposons pas de logements dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement. Aux services de la Ville de Paris, la personne en charge du logement auprès de Mme HIDALGO est en contact avec Jean-Baptiste EYRAUD. Sauf, que l'exigence de reloger 150 familles est impossible à satisfaire et nous sommes toujours en négociation. Le Préfet de région essaie de trouver des solutions mais ces familles ont des exigences car elles veulent vivre à Paris et non en banlieue. Donc ce n'est pas facile comme négociation. Grégoire GAUGER est en contact avec les associations, c'est vrai aussi que la trêve hivernale approche et nous espérons une solution rapide.

**Mme LECUYER :** Cela pourra débloquer certaines situations.

-----

### **LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS**

- ❖ **Mercredi 20 mars 2019, 18 h :** CCQ mairie  
(Salle des Conférences)
- ❖ **Mardi 26 mars 2019, 14 h :** Parcours urbain des journées SISM 2019  
(Salle des Conférences)
- ❖ **Mardi 26 mars 2019, 18 h 30 :** Remise des médailles du travail

(Salle des Mariages)

- ❖ **Mardi 26 mars 2019, 18 h 30** : Réception des médailles du travail  
(Salon de la Vénérie)
- ❖ **Mercredi 27 mars 2019, 18 h** : Vernissage exposition de Catherine BROST  
(Salle des Expositions)
- ❖ **Jeudi 28 mars 2019, 18 h** : CCQ école élémentaire Saint-Philippe du Roule
- ❖ **Mardi 2 avril 2019, 18 h** : Conférence SHA « Un habitant du VIII<sup>e</sup> arrondissement »  
(Salle des Conférences)
- ❖ **Jeudi 4 avril 2019, 13 h – 19 h 30** : Tournoi de bridge  
(Salle des Conférences)
- ❖ **Mardi 9 avril 2019, 18 h** : Vernissage exposition de Martine SCHENCK-DRAYFUSS  
(Salle des expositions)
- ❖ **Jeudi 11 avril 2019, 18 h** : Conférence SN : « Bonaparte n'est plus, le monde apprend la mort de Napoléon »  
(Salle des Conférences)
- ❖ **Lundi 29 avril 2019, 18 h** : Vernissage exposition Lions Club  
(Salle des Expositions)
- ❖ **Mardi 7 mai 2019, 18 h** : Conférence SHA « Un habitant du VIII<sup>e</sup> arrondissement »  
(Salle des Conférences)
- ❖ **Mardi 14 mai 2019, 18 h** : Vernissage exposition de Christian BONAVIA  
(Salle des Expositions)
- ❖ **Jeudi 16 mai, 18 h** : Conférence SN : « Le Bonapartisme », souvenir napoléonien  
(Salle des Conférences)

**Prochain Conseil d'arrondissement :**

Mardi 28 mai 2019 à 19 h  
Salle du Conseil

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 21 h 15.**



Jeanne d'HAUTESERRE